

Question présentée par la députée :

M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt : 11 octobre 2018

Question écrite urgente

Qui pour protéger la nuit de nos concitoyens ?

Cela fait déjà quelque temps que les habitants de Plainpalais, particulièrement ceux de l'avenue du Mail, se plaignent régulièrement auprès de leurs autorités municipales et cantonales au sujet de l'enfer nocturne qu'ils vivent souvent à travers les nuisances sonores qui parviennent jusqu'à leurs fenêtres : bouteilles brisées, musique bruyante, cris et hurlements, etc.

S'il est naturel et même essentiel que notre ville puisse jouir d'un espace de vie nocturne à destination de nos jeunes, il convient cependant de rappeler que le vivre-ensemble ne peut se construire que lorsque des efforts sont consentis du côté des habitants comme des fêtards.

Il ne s'agit donc pas ici de vouloir mortifier davantage notre ville en la figeant dans un mutisme nocturne total, mais bien de réfléchir aux moyens mis en place ou à mettre en place afin que les droits et intérêts de chacun soient respectés.

Pour toutes ces raisons, je remercie par avance le Conseil d'Etat de répondre à mes questions suivantes :

- *Quelles mesures ont été mises en place par le canton et la Ville de Genève afin de régler le problème délicat des nuisances sonores concernant la plaine de Plainpalais ?*
- *D'autres mesures sont-elles en discussion ?*
- *Existe-t-il une collaboration entre le canton et la Ville à ce sujet ?*
- *Quelles sont les bases légales et réglementaires concernées ? Sont-elles toutes respectées à l'heure actuelle ?*